### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Avril 2019

#### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le 5 avril 2019 à 19 heures 30, LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de M. GAVELLE Christian, Maire, s'est réuni à la Mairie.

<u>PRESENTS</u>: MM. GAVELLE Christian, DEWACHTER Christophe, LAPORTE Jacques, DROCOURT Pascal, FREROT Willy, Mmes HOORNE Alberte, DEVILLERS Valérie, LECOINTRE Béatrice, GRANDVALET Alice, MICHOT Arlette, GRENARD Jocelyne.

ABSENT EXCUSE: M. DEFFONTAINES Gaëtan, donne pouvoir à Mme GRANDVALET Alice.

**ABSENTS**: M. GODIN Jean-Claude, M. COCU Christian.

**SECRETAIRE DE SEANCE**: M. LAPORTE Jacques.

\* Rajout d' 1 sujet à l'ordre du jour, accepté par le Conseil Municipal

### **DECISION POUR ACQUISITION D'UN BROYEUR D'ACCOTTEMENT \***

M. le Maire fait part aux conseillers de la proposition d'acquisition d'un broyeur d'accotements faite par la commission des chemins lors de sa réunion du 29 mars dernier. Quatre devis sont présentés et les conseillers décident que le moins disant est accepté.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, l'achat d'un broyeur d'accotements aux établissements TAVEAU, pour un montant de 5 740 € HT.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Sous la Présidence du Doyen de l'Assemblée, Mme HOORNE Alberte, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, et vote le Compte Administratif 2018 de M. le Maire, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	470 840.37€	506 472.18€
INVESTISSEMENT	125 742.82€	103 811.72€

Excédent de Fonctionnement : 35 631.81 €

<u>Déficit d'Investissement</u> : 21 931.10 €

Excédent fonctionnement 2018	+ Excédent fonctionnement 2017	+	35 631.81 € 94 991.18€	= + 130 622.99€
Déficit investissement 2018	+ Déficit investissement 2017	+	-21 931.10€ - 19 800.55€	= - 41 731.65€

En résumé, au 31/12/2018, la commune a un excédent de clôture de : + 88 891.34€

#### **COMPTE DE GESTION 2018**

Sous la présidence de M. le Maire, ce compte a été également approuvé à l'unanimité et arrêté au même chiffre que ci-dessus.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2018 A 2019**

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de **85 160.65** € du déficit au compte de réserves 1068 de la section d'Investissement, crédits ouverts au Budget Primitif 2019.

### **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2019**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité, de ne pas augmenter cette année le montant des subventions allouées aux associations communales. Pour mémoire, il n'y a pas eu de hausse depuis 2015.

### **3 TAXES D'IMPOSITION LOCALES 2019**

En ces temps difficiles pour tous et face à des augmentations récurrentes, le conseil municipal a choisi, à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux des taxes communales pour l'année 2019. Soucieux de vouloir équilibrer le budget de la commune, ce dernier a décidé à l'unanimité de reconduire ce qui avait été décidé en 2018, c'est-à-dire, l'interruption de l'éclairage public pendant une période définie. Elle sera applicable du 1er mai prochain jusqu'à la rentrée des classes de septembre 2019.

L'an dernier, l'interruption de l'éclairage public avait permis l'économie de 10 500 kWh

TAXES	<b>TAUX 2018</b>	/ 2019	BASES	PRODUITS 2019
Taxe d'habitation	17.73 % ->	17.73 %	442 419	80 211 €
Taxe foncière propriétés bâties	13.93 % ->	13.93 %	282 800	39 394 €
Taxe foncière non bâti	30.37 % ->	30.37 %	118 900	36 110 €
Compensation CFE (remplace TP)	) 14.21 % ->	14.21 %	18 100	2 572€
Soit un produit attendu de				158 287 €

Allocation compensatrice : 15 584 € Produit taxe additionnelle FNB : 451 €

Produit de la CVAE : 2 212 €

La commune devra reverser au GIR\* la somme de 22 012 € (\* GIR = dispositif de Garantie Individuelle de Ressources mis en place suite à la réforme de la taxe professionnelle).

# <u>DEVIS CONCERNANT LE REMPLACEMENT DES RIDEAUX DE L'ECOLE ET L'ACHAT</u> D'UN STORE POUR LE SECRETARIAT DE MAIRIE ;

Faisant suite aux observations de la précédente réunion du 08 mars dernier, M. le Maire présente un autre devis pour 4 rideaux et 1 store de l'entreprise TRIDECO, néanmoins il n'a pas pu avoir la même qualité de tissu mais la gamme en dessous. Le 3<sup>e</sup> devis n'ayant pas pu être reçu à temps. Ce sujet sera à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure.

### **GRAVILLONNAGE 2019;**

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'il avait été décidé, lors de la réunion du 21/09/2018, **qu'environ 4 000 m² de gravillonnage de voiries communales soient réalisés en 2019** (suivant le calcul d'une moyenne entre les travaux 2017 et 2018 réalisés).

Il a été proposé de faire des travaux sur la voie communale N°4 (le fond d'Amuchy vers Cuigy-en-Bray). Faisant suite aux observations de la précédente réunion du 08 mars dernier, la commission des chemins s'est réunie le 29 mars dernier.

M. le Maire les informe qu'il a également fait une réclamation à la Communauté de Communes pour la mauvaise qualité du gravillonnage de la Grande Rue l'année dernière. L'entreprise viendra refaire cette rue gratuitement cette année.

Le Conseil Municipal délibère et donne son accord, à l'unanimité, pour la réalisation des travaux de gravillonnage sur la voie communale N°4 (le fond d'Amuchy vers Cuigy-en-Bray) en bicouches pour un montant maximum de 12 000 €. Il prend bonne note de l'information sur la Grande Rue.

### **DECISION AU SUJET DE LA TONDEUSE AUTOPORTEE ;**

M. le Maire fait part aux conseillers qu'une décision doit être prise au sujet du remplacement de la tondeuse autoportée. La saison de tonte va bientôt reprendre et le matériel actuel n'est plus en état de l'assurer.

Faisant suite aux observations de la précédente réunion du 08 mars dernier, la commission des chemins s'est réunie le 29 mars dernier et a étudié les 4 devis concernant ce matériel.

Il a été décidé de recontacter l'entreprise CLEY Motoculture de Gournay-en-Bray, et de négocier pour la reprise de l'ancien matériel.

CLEY Motoculture ne fait pas de reprise de l'ancien matériel, et consent à ne pas facturer la hausse du prix en 2019 par rapport au prix du devis de 2018 pour la tondeuse autoportée de la marque ISEKI de 21 CV soit 16 157.39 € TTC (kit route et carte grise compris).

Par contre, il propose également un modèle de tracteur tondeuse de la marque KUBOTA de 23 CV d'un montant de 17 232.92 € TTC (kit route et carte grise compris).

Les deux sont garantis 2 ans et la livraison est offerte. L'entretien du matériel de la marque KUBOTA est moins cher que celui d'ISEKI.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, l'achat d'un tracteur tondeuse KUBOTA pour un montant de 17 232.92 € TTC.

### **EMPRUNTS ET REALISATIONS;**

M. le Maire fait part aux conseillers de l'état d'endettement de la commune et des prêts qui seront prochainement arrivés à échéance. Un gros prêt s'achève en août 2019.

Il ajoute qu'il faudra emprunter pour pouvoir financer plusieurs programmes de l'investissement.

Dans un premier temps, pour l'acquisition du tracteur tondeuse et d'un broyeur d'accotements, il présente la proposition de prêt d'un montant de 25 000 € sur une durée de 8 ans au taux de 0.82 %, avec des frais de dossier s'élevant à 100 €.

En ce qui concerne le financement des travaux à l'église (2ème dossier) et des travaux de voirie à Groscourt, d'autres prêts seront à négocier en temps voulu.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, de donner l'autorisation à M. le Maire pour négocier avec la banque selon le taux et la durée proposée pour l'emprunt permettant l'acquisition d'un tracteur tondeuse et d'un broyeur d'accotements.

BUDGET PRIMITIF 2019, Le Conseil approuve, à l'unanimité, comme suit le budget primitif 2019 :

### **DETAIL DE L'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL 2019:**

**RECETTES** 

DEPENSES

FINANCIER:	83 682 €	91 460 €
<b>EQUIPEMENT</b> (détail ci-dessous) :	200 873 €	193 095 €
LOGICIEL JVS MAIRIE	2 960 €	
SALLE DES FETES / lave-vaisselle	4 500 €	
SALLE DES FETES / cantine	4 500 €	
ASSAINISSEMENT INDIV. / pompes relevage	4 000 €	
PANNEAUX DE SIGNALISATION	2 000 €	
ECOLES / EGLISE - accessibilité	5 348 €	4 300 € (Etat + Département)
TRAVAUX ECONOMIE ENERGIE - ECOLE		30 345 € (Etat)

EGLISE VITRAIL/ VITRAUX SACRISTIE	38 081 €	24 750 € (Rés. Parlementaire + Département + Etat )
EGLISE VITRAIL/ VITRAUX SACRISTIE (sous	cription**)	7 500 € (dont 1 000 € don Fondation du Patrimoine)
EGLISE MACONNERIE/ BAS DU CLOCHER	61 000 €	58 200 € (emprunt + Département + Etat*)
TONDEUSE auto-tractée	18 000€	18 000 € (emprunt)
BROYEUR D'ACCOTEMENTS	7 000 €	7 000 € (emprunt)
ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL RUE PRINCIPALE	7 000 €	
LAME DENEIGEMENT& ACCESSOIRES	1 984 €	
TRAVAUX VOIRIE A GROSCOURT	43 000 €	43 000 € (emprunt + Département* + Etat*)
RIDEAUX ET STORE ECOLE	1 500 €	

**TOTAL GENERAL**: 284 555 € 284 555 €

### **CANTINE**;

M. le Maire fait un résumé de la situation récente à la cantine. Le prix de la cantine devra être révisé. Une décision sera prise ultérieurement à ce sujet.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette information, et décide de remettre ce sujet à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure.

### PANNEAUX REGLEMENTANT LA CIRCULATION SUR LA COMMUNE ;

Faisant suite aux observations de la précédente réunion du 08 mars dernier, M. le Maire fait l'énumération des panneaux réglementant la circulation sur le territoire communal. Un arrêté général sera pris et certains panneaux seront remplacés par des neufs.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cette information.

### **DELIBERATION PAIEMENT DES INDEMNITES KILOMETRIQUES**;

M. le Maire fait savoir aux conseillers qu'il y a lieu de délibérer au sujet d'une indemnité kilométrique pour les déplacements des agents pour des formations, stages, dépôt de livres pour bibliothèque, selon le barème fiscal en vigueur.

Il est précisé que :

- les agents doivent utiliser en priorité la voiture communale, et si elle n'est pas disponible, il est alors possible de se servir de leur véhicule personnel ;
- lorsque plusieurs agents se rendent à un même stage, et que leur nombre ne permet pas d'utiliser la voiture communale (plus de 2 personnes), ils doivent privilégier le covoiturage et qu'en conséquence l'indemnité kilométrique bénéficiera au propriétaire du véhicule utilisé.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, d'attribuer au personnel communal une indemnité kilométrique pour leurs déplacements pour formations ou stages, et prend bonne note des précisions pour son attribution.

### **DELIBERATION PAIEMENT DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES ;**

M. le Maire fait savoir qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le paiement des heures complémentaire et supplémentaires de l'ensemble des agents de la commune, car le personnel à la demande de la commune peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail.

<sup>\*</sup> sous réserve de l'accord de subvention

<sup>\*\*</sup> SOUSCRIPTION pour les travaux de l'église et mise en valeur de la vitrerie de la sacristie : la municipalité remercie les généreux donateurs et vous informe qu'il est toujours possible de faire un don (il sera déductible des impôts selon le pourcentage en vigueur)

Le Conseil Municipal, délibère et décide, à la majorité (avec 10 voix pour ; 1 voix contre ; et 1 abstention) d'autoriser le paiement des heures complémentaires et supplémentaires, effectuées à la demande de l'autorité territoriale par l'ensemble du personnel communal.

# ETABLISSEMENT DU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI 2019 DE 8 H A 18 H;

Le bureau de vote doit être constitué pour les élections européennes du 26 mai 2019 de 8 H à 18 H.

# <u>DELIBERATION CONCERNANT LA GESTION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL AU-DELA DES 10 ANS</u>:

Faisant suite à la présentation lors de la précédente réunion du 08 mars dernier, M. le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre de l'opération de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, la commune a assuré l'entretien et la maintenance des ouvrages durant 10 ans. Les travaux avaient été entrepris sur plusieurs années en 3 tranches.

La date d'échéance arrivant bientôt à son terme pour la 1ère tranche, il appartient à notre commune de choisir le futur mode de gestion des dispositifs au-delà des 10 ans.

La décision prise sera valable pour les 3 tranches de travaux, au fur et à mesure de l'arrivée du terme des 10 ans de chacune.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, de conserver uniquement la gestion des vidanges afin d'assurer la bonne continuité du service. Cela est applicable pour la 1ère tranche et au fur et à mesure des fins de garanties décennales des 2 autres tranches.

### **DEVIS ET PROJET CONVENTION CONTROLE DES HYDRANTS**;

M. le Maire fait lecture du projet de convention de VEOLIA pour le contrôle des 34 poteaux incendies de la commune.

C'est un contrat de 5 ans à compter de la date de signature. Le devis du 26/03/2019 d'un montant de 1 003.00 € HT par an soit 1 203.60 € TTC est présenté.

Il sera actualisé tous les ans selon le coût horaire de travail – production & distribution de l'eau au 1<sup>er</sup> jour du mois de la signature du contrat et le nombre de poteaux vérifiés.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour une durée de 5 ans et à valider le devis de 1 203.60 € TTC.

#### **ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL** ;

Faisant suite à l'évocation de ce sujet lors de la précédente réunion du 08 mars dernier, il a été proposé par les conseillers de ne couper l'herbe du terrain de football que quelquefois fois l'année, le terrain n'étant plus utilisé régulièrement.

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

- BOIS DE CHAUFFAGE 2019 : du bois pouvant être brûlé l'hiver prochain est encore disponible à la vente. Nous vous rappelons que cette vente est réservée uniquement aux habitants de la commune.
- M. le Maire informe les conseillers qu'ils sont invités par la Communauté de Communes de Picardie Verte à se rendre à la réunion de présentation d'une première version du règlement écrit du PLUi-H. Elles auront lieu de lundi 15 avril à Feuquières ou le mardi 16 avril à Fontaine Lavaganne.
- M. le Maire informe les conseillers que la mairie a été contactée par une société pour le projet d'implantation d'une antenne relai de téléphonie mobile. Ils en prennent bonne note.
- Mme Alberte HOORNE, conseillère, déléguée communale au syndicat des eaux d'Ons en Bray, nous fait le compte –rendu de la dernière réunion. 10 % des particuliers ont répondu au questionnaire « avis sur le calcaire » **(trop peu de réponses !!).**

Les communes adhérentes à ce syndicat ont délibérées à ce sujet et il a été décidé à la majorité qu'il n'y

aura pas d'adoucisseur d'eau mis en place sur le réseau d'eau potable.

- Mme Alberte HOORNE, conseillère, représentant la commune auprès de l'Association des Croix et Calvaires du Beauvaisis fait part de la visite de l'église par cette association.

### - - INFORMATION --

PERMANENCES DE LA MAIRIE: MARDI et VENDREDI de 17 H 30 à 19 H 30

**ATTENTION fermeture exceptionnelle le VENDREDI 31 MAI 2019** 

+++ +++

# MATINEE CITOYENNE A SENANTES

### Deuxième édition

Vous êtes plusieurs à nous demander : « c'est quand la prochaine matinée citoyenne », nous avons le plaisir de vous inviter à participer à notre matinée citoyenne

## le samedi 04 mai 2019

rendez-vous Place de la mairie pour 08h00

Comme l'année dernière cette matinée sera clôturée par un casse-croûte partagé.

### Vous pouvez vous inscrire vous pouvez contacter les personnes suivantes :

**M Christophe DEWACHTER: 03.44.82.45.77. OU 06.34.90.38.55.** 

**Mme Alberte HOORNE: 03.44.82.60.35.** 

<sup>II</sup> Mme Valérie DEVILLERS: 03.44.82.60.35. OU 06.32.51.48.19.

**Mme Béatrice LECOINTRE: 03.44.82.46.07. OU 06.65.07.93.03.** 



La commission florale

### - INFORMATIONS (SUITE) -

# COMMEMORATION DU 8 MAI 1945 A SENANTES

10 H 30 : Rassemblement Place de l'Eglise

10 H 45 : Cérémonie au Monument aux Morts avec le Réveil Senantais

Dépôt de gerbes Minute de silence

Appel aux Morts, allocution

Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur, dans la salle de la cantine.

TOUTE LA POPULATION EST CORDIALEMENT INVITEE A CETTE MANIFESTATION DU SOUVENIR.

 $\diamond$   $\diamond$   $\diamond$   $\diamond$   $\diamond$   $\diamond$   $\diamond$ 

# L'Association de JUMELAGE IAN BAZALGETTE SENANTES NANTON

vous informe que

Son Assemblée Générale se tiendra le

**JEUDI 09 MAI 2019, à 20 H 00.** 

à la Mairie de SENANTES, 4 place de l'Eglise.

La population est invitée à y participer.

# L'AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES nous INFORME : LE 14 MAI 2019 LES FREQUENCES DE LA TNT CHANGENT

Notre commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT.

Ces travaux sur le réseau de télévision s'inscrivent suite aux décisions de l'Etat pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 Mhz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit (4G et à l'avenir 5G).

Les changements de fréquences seront réalisés dans la nuit du 13 au 14 mai 2019 sur les émetteurs TNT de notre région.

Cette opération aura un impact sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par antenne râteau. Ils risquent de perdre une partie des chaînes et devront procéder <u>le 14 mai</u> à une recherche de chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes après cette date.

Une vidéo « tutoriel » et des modes d'emploi par marque expliquant l'opération de recherche des chaînes sont disponibles sur le site : **recevoirlatnt.fr** 

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas concernés. En cas de perte des chaînes, ils devront contacter leurs fournisseurs d'accès pour savoir la marche à suivre pour retrouver une bonne réception.

L'Agence Nationale des Fréquences a donc mis en place :

- un centre d'appel pour signaler les dysfonctionnements (voir numéro ci-dessous),
- une assistance en ligne pour guider dans les démarches à suivre en cas de difficultés de réception : **assistance.recevoirlatnt.fr**

# SI VOUS RECEVEZ LA **TELEVISION PAR UNE ANTENNE RATEAU**ET QUE VOUS RENCONTREZ

DES PERTURBATIONS DANS LA RECEPTION DES CHAINES :

appelez le 0 970 818 818 du lundi au vendredi de 8 h à 19 h (appel non surtaxé)



# LE COMITE DES FETES de SENANTES organise sa 4<sup>ème</sup> EXPOSITION de Véhicules anciens : Autos, 2 roues, tracteurs

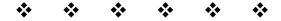
# le <u>DIMANCHE 19 MAI 2019</u> à partir de 09 h 00

## au centre du village, Place de l'Eglise

Balade de 25 km, départ à 10 h 30.

- Restauration assurée -

INSCRIPTION obligatoire AVANT <u>LE LUNDI 13 MAI 2019.</u>
Renseignements au 06.34.90.38.55 ou 03.44.82.45.77



# **CENTRE AERE organisé à SENANTES**

(à la cantine – 4 place de l'Eglise) pour les enfants de 3 à 10 ans

du lundi 08 JUILLET au vendredi 02 AOUT 2019 - de 8 h à 18 h *et* 

possibilité par la suite d'inscrire vos enfants à :

l'accueil au Centre Social de Songeons

du lundi 05 AOUT au vendredi 09 AOUT 2019 - de 7 h 30 à 18 h 30 et du lundi 26 AOUT au vendredi 30 AOUT 2019 - de 7 h 30 à 18 h 30

Pour renseignements et inscriptions,

adressez-vous du lundi au vendredi (9 h à 12 h et de 14 h à 18 h) au Centre Social de Songeons au 03 44 82 30 62.

**+++ +++** 

### -- RAPPELS --

- La DIVAGATION des CHIENS est INTERDITE, leurs propriétaires sont responsables.
- ◆ ARRETE PREFECTORAL portant réglementation des bruits de voisinage dans l'Oise du 15 novembre 1999 (article 7) :
- « ... A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi : 8 H 00 à 12 H 00 / 13 H 30 à 19 H 30.

- Les samedis: 9 H 00 à 12 H 00 / 15 H 00 à 19 H 00.

- Les dimanches et jours fériés : 10 H 00 à 12 H 00... »

### - - RAPPELS & INFORMATION (SUITE) --

MIDS DE GUEPES. Les pompiers ne font plus que les destructions de nids situés dans les lieux publics ou aux écoles.

Si cela concerne un particulier, le demandeur devra contacter lui-même une entreprise privée (pas besoin de prendre de bon en Mairie). La Liste est disponible en Mairie.

A la réception de la facture, le demandeur devra régler la totalité du montant de l'intervention à l'entreprise et demander une facture acquittée. Venir en Mairie avec la facture acquittée + votre relevé d'identité bancaire. La commune procèdera alors au remboursement d'une partie de la somme par mandat administratif, soit 25 € TTC.

## **FRELON ASIATIQUE**

La Préfecture de l'Oise a adressé en mairie une fiche « Foire Aux Questions » permettant d'apporter quelques éléments de réponses aux questions que la population pourrait se poser au sujet des frelons asiatiques. Ce document est consultable aux heures d'ouverture du secrétariat.

Vous pouvez également trouver des informations complémentaires sur le site du muséum national d'histoire naturelle :

## http://frelonasiatique.mnhn.fr/

+++ +++

## Message de : PIER LINCK - APICULTURE AUX MILLE RUCHES

Les abeilles sont en danger et tous les Apiculteurs s'en préoccupent!

Aussi nous devons tout faire pour ne perdre aucun essaim. NOUS RECUPERONS CES ESSAIMS,

## Et toute personne qui a un essaim chez elle peut nous téléphoner au 06 23 03 44 43.

Nous intervenons dans toute l'Oise et départements limitrophes.

L'une de nos équipes peut se déplacer rapidement, éventuellement le jour même.

Attention: LES ESSAIMS dans cheminées, sous toitures ou dans endroits difficiles d'accès ne pourront être récupérés par nos équipes.

Merci de votre collaboration pour ce geste citoyen, tendant à la sauvegarde des Abeilles, dont nous avons tous tant besoin.

**+++ +++**